

NOTE DE SYNTHÈSE

Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Commune de Les Gets

I. CADRE GENERAL

Le code général des Collectivités territoriales notamment les articles L2312-1 et L5211-36 prévoit que dans les Communes de plus de 3500 habitants et les établissements publics de coopération intercommunales (EPCI) comprenant au moins une commune de 3500 habitants un Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

La population INSEE de la commune est inférieure à 3 500 habitants mais compte-tenu de la dimension touristique de la commune, le règlement du conseil municipal prévoit la présentation au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, d'un rapport sur les orientations budgétaires.

Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les Elus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif.

La Loi n° 2015—991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi Notre et son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016 et n° 2016-834 du 23 juin 2016 ainsi que la Loi de programmation des finances publiques 2018-2022 renforce le cadre légal du DOB en précisant son contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission s'y rapportant :

La commune de Les Gets dispose de 3 budgets :

- Budget principal
- Budget annexe Remontées mécaniques et activités touristiques
- Budget annexe Eau et assainissement

Le présent rapport fera l'objet d'une délibération spécifique prenant acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour chacun des budgets.

La séance consacrée au vote des budgets primitifs est prévue le 14 avril 2022.

II. LE CONTEXTE GENERAL ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE

Monde

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au 1er trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance.

Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis, qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient par ailleurs pris des mesures moins restrictives que l'Europe (au prix d'une mortalité plus élevée), ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe avec également des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en

fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin, la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).

Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et le premier semestre 2022. Après -2,8 % en 2020, la croissance mondiale rebondirait à 5,7 % en 2021 puis, ralentirait à 4% en 2022.

Cependant la guerre en Ukraine va entraîner des conséquences économiques imprévisibles en 2022, notamment au niveau de la croissance mondiale et de l'inflation.

Zone Euro

Une reprise plus tardive mais solide

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement (au 2ème Trimestre) qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays. Elle a conservé un rythme soutenu au 3ème trimestre à 2,2 % contre 2,1 % au 2ème trimestre.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements en ligne avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre.

L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1 % en zone euro en octobre contre 0,9 % en janvier).

Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres. Néanmoins, en raison de l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise de la croissance, la Fed a annoncé son intention de réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. Dans ce contexte, la BCE a maintenu un quasi-statu quo estimant que les facteurs expliquant l'accélération de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois.

Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables.

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1 %.rise sanitaire inédite et activité en dents de scie.

Cependant la guerre en Ukraine va entraîner des conséquences économiques imprévisibles en 2022, notamment au niveau de la croissance mondiale et de l'inflation.

a) Vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré la quatrième vague épidémique, principalement portée par le variant Delta, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Grâce à la progression de la vaccination contre le COVID 19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, favorisant la reprise de l'activité en France.

En stagnation au premier trimestre de l'année 2021, la croissance du PIB a été de 1,3 % au second trimestre et de 3 % au troisième trimestre.

Au 3ème trimestre 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1 % sous son niveau d'avant crise sanitaire (4ème trimestre 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise de la demande dans le secteur des services, notamment en hébergement-restauration (+58,9 % au 3ème trim. 2021 après + 44,9 % au trim. précédent), la consommation des ménages a progressé de 5 % au 3ème trim.

2021, contribuant ainsi à hauteur de 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre. De même, la consommation publique (+3 %) et le commerce extérieur ont également stimulé la croissance au troisième trimestre.

L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1 % au 3ème trim. 2021).

Dans ce contexte de reprise soutenue, il est prévu une croissance proche de 1 % au 4ème trimestre 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Néanmoins, certains points de vigilance sont à prendre en compte. D'une part, le rythme de vaccination varie fortement d'une région du monde à une autre, ce qui pourrait favoriser l'émergence de nouveaux variants qui impacteraient les chaînes de valeurs mondiales en cas de nouveaux confinements régionaux. D'autre part, de nombreuses entreprises françaises font face à des difficultés d'approvisionnement, ce qui constitue un obstacle à la production et affecte certaines branches de l'industrie, notamment le secteur automobile.

b) Onde de choc amortie sur le marché du travail

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. Au 1er semestre 2021, 438 000 emplois ont été créés, permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. Finalement, 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019.

D'ici la fin de l'année 2021, le taux de chômage baisserait à 7,6 %, se positionnant en dessous des niveaux pré-pandémiques.

Cette amélioration s'accompagne néanmoins du retour des difficultés en termes de recrutement. En effet, d'après un sondage de l'INSEE, plus de 40 % des entreprises dans l'industrie française estimaient éprouver des difficultés en termes de recrutement en août 2021. Cette tendance est encore plus notable dans le secteur du bâtiment, dans lequel 72 % des entreprises estimaient éprouver des difficultés en juillet 2021. Il est à noter que des tensions existaient déjà avant la pandémie mais qu'elle se sont renforcées en 2021.

Comprendre ces difficultés de recrutement alors que le taux de chômage reste relativement élevé nécessite d'observer le marché du travail comme le fait la DARES.

Elles sont traditionnellement de plusieurs types :

- L'offre peut s'avérer inférieure à la demande de travail, en particulier lorsque les revenus de remplacement (chômage et minima sociaux) sont trop peu incitatifs à la reprise d'emploi relativement aux salaires versés par les entreprises. En France, la prime d'activité (PA) et les dispositifs d'activité

réduite visent à limiter ces effets désincitatifs, et l'augmentation récente du bonus individuel de la PA poursuit cette démarche.

- Les contraintes géographiques : la mobilité limitée des travailleurs peut impliquer l'existence de déséquilibres locaux du marché du travail.
- Un nombre trop limité de personnes sont formées aux métiers qui recrutent ce qui conduit à une pénurie de main-d'oeuvre.
- Le défaut d'attractivité : les métiers dans lesquels les conditions de travail ou de salaire sont trop dégradées ne trouvent plus suffisamment de candidats.
- L'intensité des embauches : lorsque les employeurs renouvellent fortement leur main-d'oeuvre, il y a mécaniquement plus d'offre dans un temps très court même s'il n'y a pas forcément plus d'effectifs en emploi au total. Les entreprises se retrouvent en concurrence entre elles car elles cherchent à recruter les mêmes demandeurs d'emploi et cela provoque des tensions.

Si chacun des facteurs énumérés a pu jouer un rôle, il semble que pour la France, ce soit le dernier facteur qui ait fortement joué à partir du mois de mai 2021, avec la réouverture de pans entiers de l'économie.

En effet, après plusieurs mois de gel, les entreprises ont cherché à recruter en même temps dans plusieurs secteurs, un grand nombre de personnes, alors que les demandeurs d'emploi n'avaient pas repris leur recherche puisqu'ils se trouvaient face à un marché dégradé depuis de nombreux mois. Aussi, les difficultés de recrutement ont bondi, alors que les embauches atteignaient des niveaux historiques en mai et juin.

Cet effet devrait toutefois progressivement s'atténuer progressivement. Reste cependant les autres causes de tensions qui pourrait encore peser sur l'appariement de l'offre et de la demande.

c) Une inflation transitoire qui se prolonge

En 2020, l'inflation a oscillé entre un plus haut de 1,5 % en janvier et un plus bas de 0% en décembre. La physionomie 2021 de l'inflation IPC (Indice des Prix à la Consommation) aura été toute autre. Elle a progressivement regagné du terrain pour accélérer et atteindre 2,6 % en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 points). En cause, le cours du pétrole qui est passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. Corollaire, dans la période récente, les hausses des prix du gaz et des carburants pour les véhicules personnels ont aussi joué un rôle significatif dans l'accélération de l'inflation.

L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé mais son caractère transitoire n'est pas remis en cause à ce stade. Toutefois, les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font indubitablement peser un biais haussier sur les prévisions. Il est dès lors prévu que l'inflation IPC restera dans la zone des 2,5 % au cours du dernier trimestre pour ensuite se replier progressivement vers 1 % à la fin de l'année 2022. En moyenne annuelle, après 0,5 % en 2020, l'inflation IPC atteindrait 1,6 % en 2021 et 1,7 % en 2022.

Enfin, hors prix des composantes les plus volatiles (énergie et alimentation), les tensions sur le marché du travail ne semblent pas à ce stade susceptibles de conduire à une accélération générale de la hausse des salaires et à des effets en cascade sur les prix. L'inflation sous-jacente (hors pris de l'énergie et alimentation) atteindrait en moyenne 1,1 % en 2021 et 1,3 % en 2022.

d) Des entreprises qui se portent bien

Les résultats des entreprises françaises sont bons.

Les mesures de soutien mises en place par le gouvernement pour faire face à la pandémie notamment le Fond de Solidarité, la prise en charge du chômage partiel ou les Prêts Garantis par l'Etat, ont permis de protéger efficacement les entreprises françaises. De plus, 2021 a marqué une nouvelle étape dans

la baisse de l'impôt sur les sociétés (passé, pour le taux normal de 28 % en 2020 à 26,5 %). Enfin, le rebond de la demande en 2021 a également été un facteur positif pour la performance des entreprises. Ainsi, les faillites d'entreprises ont connu une baisse d'une ampleur jamais observée précédemment.

L'investissement des entreprises est reparti à la hausse depuis un an (+1,9 % au 2ème trimestre 2021) et a rattrapé son niveau pré-pandémique depuis le 1er trimestre, signe d'une relative confiance des entreprises dans les perspectives.

Il est prévu une progression de 14,1 % en glissement annuel en 2021 (par rapport à 2020) puis de 6,9 % en 2022.

En 2021, l'encours de crédit aux entreprises pour trésorerie semble se stabiliser. Les crédits aux entreprises pour investissement eux continuent d'augmenter à un rythme relativement homogène.

e) Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient reprendre une trajectoire plus normale à partir de 2022. D'après le projet de loi de finances (PLF) 2022, le déficit public devrait atteindre 8,1 % du PIB en 2021 (après 9,4 % en 2020) et baisser à 5 % en 2022.

Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.

Dans ce contexte, l'équation budgétaire dépend principalement de la consommation des ménages (principal moteur de la croissance économique). A ce stade, deux risques pourraient remettre en cause le dynamisme de la consommation privée : une inflation durablement plus élevée qu'attendu et un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui conduirait à un ralentissement des revenus d'activité.

f) Des investissements publics de long-terme avec France 2030

« Un plan qui suit 10 objectifs pour mieux comprendre, mieux vivre, mieux produire en France à l'horizon 2030. » Ce plan d'investissement a été dévoilé le 12 octobre. Au total, 30 milliards € devraient être déboursés sur 5 ans afin de booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Le plan est réparti en 10 objectifs et vise des secteurs très précis comme la construction de petits réacteurs nucléaires, les biomédicaments ou l'avion bas-carbone. Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

III. PRINCIPALES MESURES PREVUES DANS LA LOI DES FINANCES CONCERNANT LES COLLECTIVITES LOCALES POUR 2022

Pour les collectivités le projet de loi peut sembler léger, tant en nombre d'articles que d'impacts sur leurs finances.

C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura dès avril 2022.

Il s'agit donc d'un document de fin de cycle, contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

De la réforme des indicateurs fiscaux et financiers à l'expérimentation de la recentralisation du RSA, en passant par le doublement de la dotation biodiversité, 12 mesures du PLF 2022 (sur 48 articles) concernent les finances locales.

La DGF 2022 est stable avec un montant de 26,786 milliards € : 18,6 milliards pour le bloc communal et 8,5 milliards € pour les départements. Ceci ne signifie pas que des ajustements locaux sont à prévoir, ce qui sera sans doute le cas pour Les Gets.

On reste loin des lois de finances lourdes de conséquences pour les collectivités (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, réforme des impôts de production, stabilisation des concours financiers de l'État...), et de l'incitation à la modération des dépenses de fonctionnement avec le dispositif de contractualisation.

Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022, avec notamment une enveloppe réservée à la DSIL à hauteur de 907 millions d'euros (+ 337 millions d'euros par rapport à 2021).

La prorogation du dispositif de compensation des pertes de recettes tarifaires et de redevances subies par les collectivités du bloc communal au titre de l'année 2021. La révision des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation. Déjà entamée dans la loi de finances 2021, la loi de finances 2022 poursuit cette réforme de manière à tenir compte de la suppression de la taxe d'habitation et de ses conséquences.

C'est ainsi que le périmètre du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes est élargi et intègre dorénavant des ressources supplémentaires :

- la taxe sur les pylônes ;
- la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) ;
- la majoration sur les résidences secondaires ; • les droits de mutation sur les ventes immobilières pris en compte de façon moyenne sur 3 ans.

RAPPEL SUR LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION :

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. A fin 2021, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2021, qui sera portée à 65 % en 2022. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu. A noter que les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements.
- les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de la taxe d'habitation.
- pour les départements, la perte de taxe sur le foncier bâti transférée aux communes est compensée par une fraction de TVA.

IV. LE CONTEXTE DE LA COMMUNE DE LES GETS

a) Données générales

La commune de Les Gets compte 1 242 habitants au 1^{er} janvier 2022 (population INSEE). Elle est membre de la Communauté de Communes du Haut-Chablais (CCHC).

b) Structuration budgétaire au regard du compte administratif prévisionnel 2021

- **Un budget principal** qui dégage sur l'exercice 2021 un excédent global de 1 188 695,67 € en section de fonctionnement et un déficit d'investissement de 288 596,67 € Restes à réaliser compris.
- **Un budget annexe Remontées Mécaniques et activités touristiques** qui dégage sur l'exercice 2021 un excédent global de 1 576 804,18 € en section d'exploitation et un déficit d'investissement de 1 329 621,87 € restes à réaliser compris.

- **Un budget annexe Eau et assainissement** qui dégage sur l'exercice 2021 un excédent global de 1 511 819,03 € en section d'exploitation et un déficit d'investissement de 562 662,80 € restes à réaliser compris.

c) Ressources Humaines

Faits marquants pour les prévisions 2022

- Pas de création de postes mais remplacement d'agents ayant quitté la collectivité (policier municipal, adjoint d'animation,...) sur des postes déjà existants et recrutements de saisonniers supplémentaires pour la gestion des évènements mondiaux prévus en 2022.
- Possible augmentation du point d'indice dans la fonction publique après les élections présidentielles.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETP (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		9,00	0,00	9,00	7,00	1,00	8,00
Adjoint administratif	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal 1ère classe	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		14,00	1,00	15,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint technique	C	6,00	1,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	5,00	0,00	5,00
Agent de maîtrise principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingenieur	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ingenieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingenieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 1ère classe	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien principal 2ème classe	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur des activités physiques et sportives-1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du Patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservateur 2e d	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		3,00	1,00	4,00	4,00	2,00	6,00
Adjoint d'Animation	C	2,00	1,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00

LES GETS - Budget Principal - CA - 2021

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE POLICE (j)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Brigadier chef Principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		31,00	2,00	33,00	26,00	3,00	29,00

LES GETS - Budget Principal - CA - 2021

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Attaché territorial	A	ADM		0,00	A ART 3-3 2	CDD
Ingenieur	A	TECH		0,00	A	A
adjoitnt d'animation	C	ANIM		0,00	A ART 3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoitnt Administratif	B	ADM		0,00	A ART 3-2	CDD
Agent surveillance voie publique	C	PM		0,00	A ART 3-1	CDD
adjoitnt technique	C	TECH		0,00	A ART 3-2	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

IV
C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Technique - Stagiaire	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Ingénieur principal	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technicien 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		5,00	0,00	5,00	3,00	0,00	3,00

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

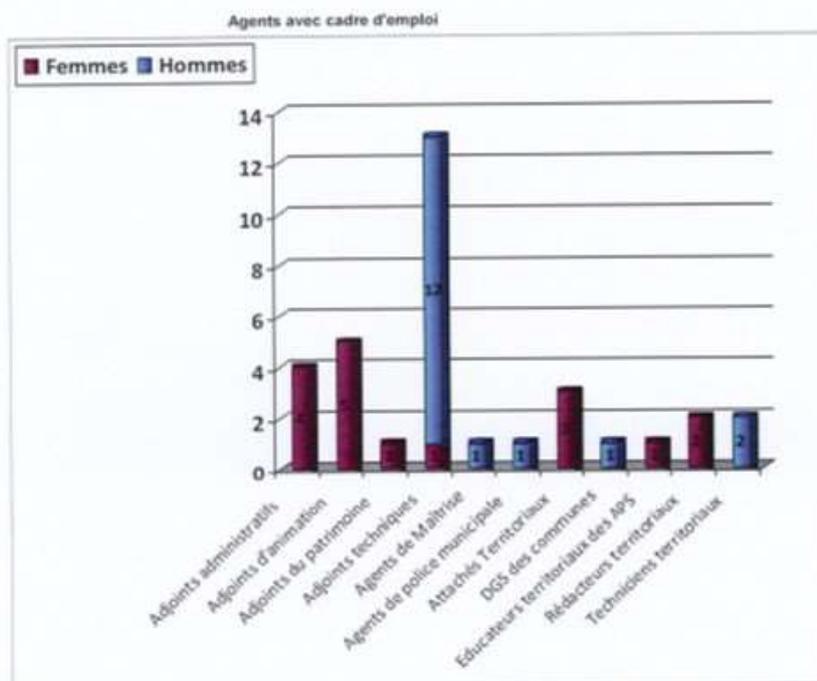
C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint technique (2)	C	TECH		0,00	A	A
TOTAL GENERAL				0,00		

Répartition par cadre d'emploi et répartition hommes / femmes - budget principal

Agents au 31/12/2021 par cadre d'emploi

Collectivité : LES GETS
Etablissement : Budget Principal



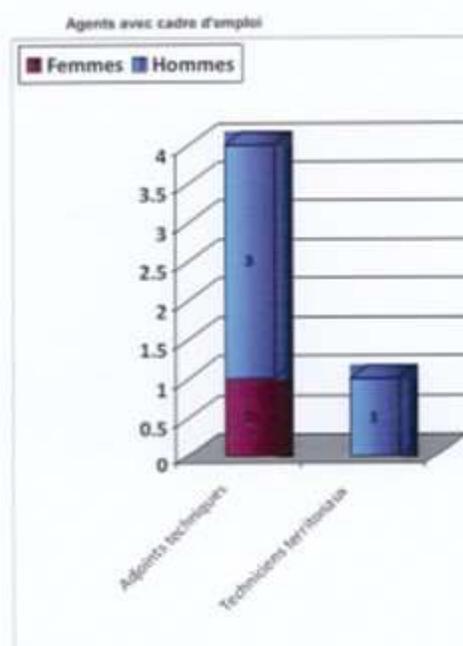
Nombre d'hommes : 17

Nombre de femmes : 17

Total : 34

Agents au 31/12/2021 par cadre d'emploi

Collectivité : LES GETS
Etablissement : Eau Assainissement



Nombre d'hommes : 4

Nombre de femmes : 1

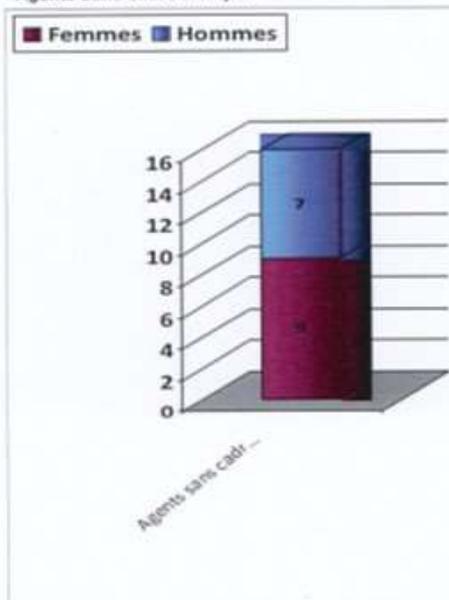
Total : 5

Répartition par cadre d'emploi et répartition hommes / femmes - budget annexe eau et assainissement

Agents au 31/12/2021 par cadre d'emploi

Collectivité : LES GETS
Etablissement : Budget Principal

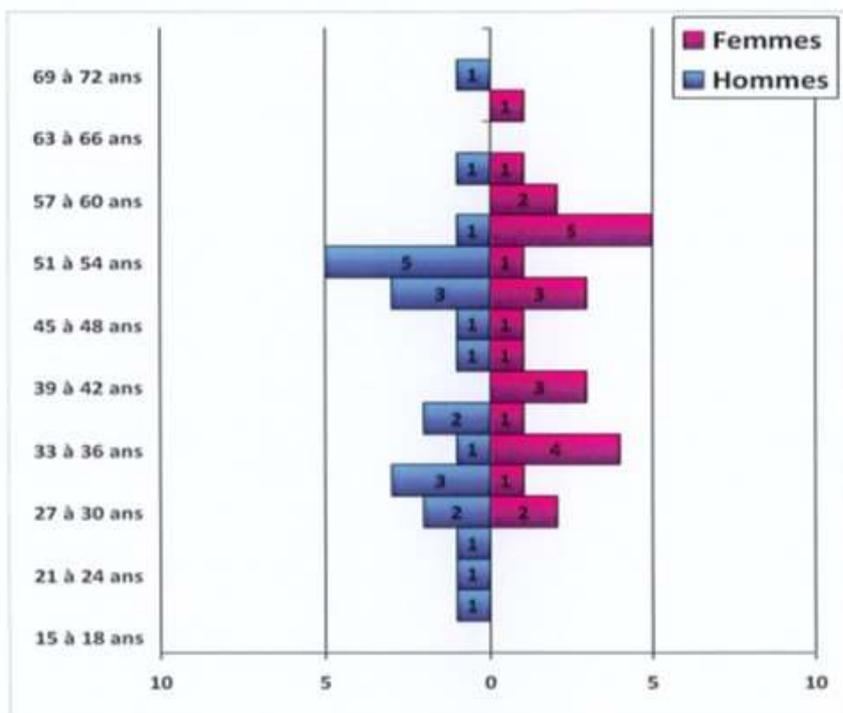
Agents sans cadre d'emploi



Nombre d'hommes : 7 Nombre de femmes : 9 Total : 16

Pyramide des âges – budget principal (inclus agents en disponibilité)

Collectivité : LES GETS
Etablissement : Budget Principal

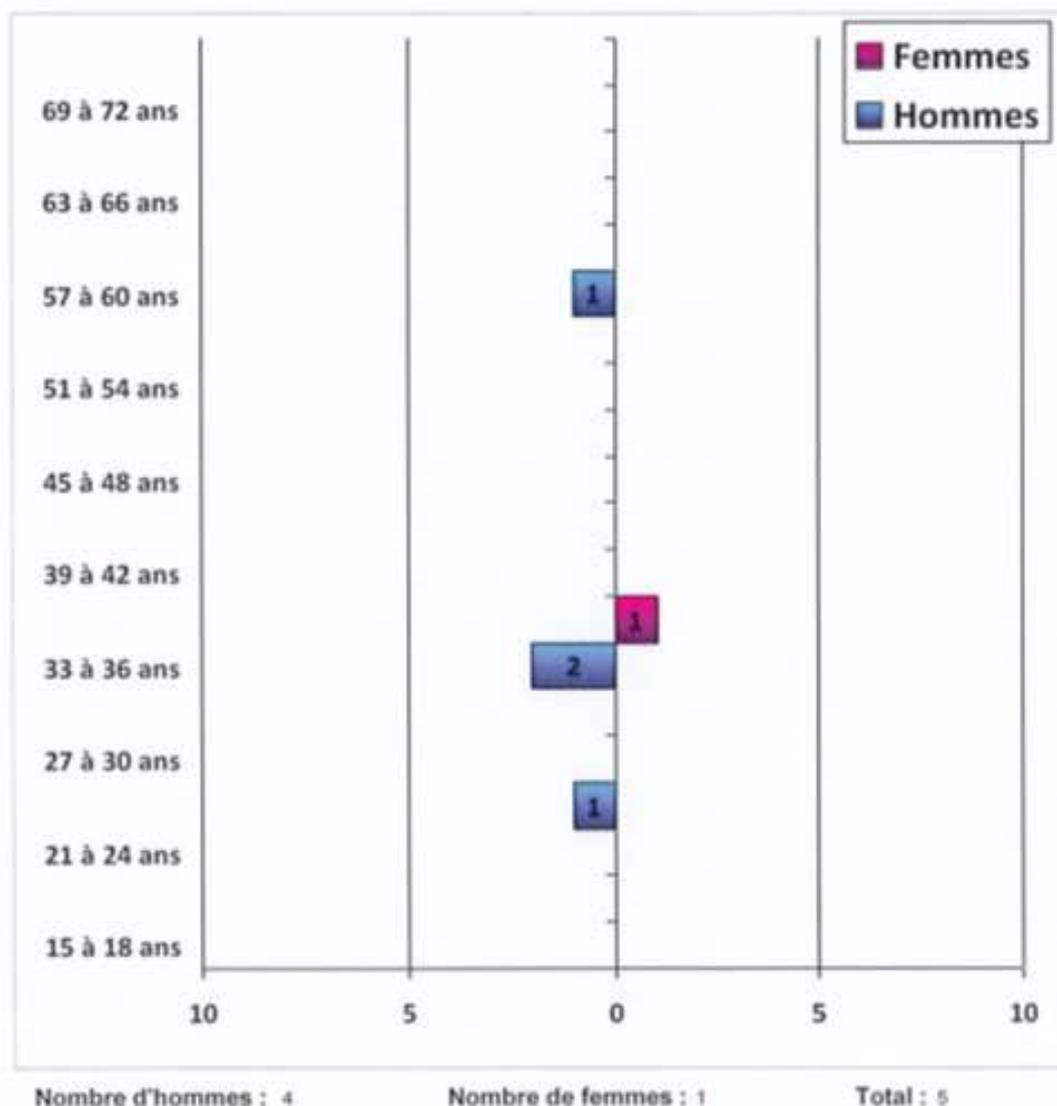


Nombre d'hommes : 24 Nombre de femmes : 26 Total : 50

Pyramide des âges - budget annexe eau et assainissement (inclus agents en disponibilité)

Collectivité : LES GETS

Etablissement : Eau Assainissement



V. PERSPECTIVES FINANCIERES 2022

La politique financière de la ville de Les Gets se construit dans un contexte de vigilance nécessaire à la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour préserver l'épargne nette de gestion, la capacité d'autofinancement et une politique d'investissement nécessaire à l'attractivité de la commune. C'est dans ce cadre que les orientations budgétaires 2022 font l'objet du débat d'orientation budgétaire. Il est par ailleurs proposé que ce projet de budget soit construit sans prévision de hausse de la fiscalité.

Le Conseil Municipal se prononcera sur le vote du budget 2022 le 14 avril 2022.

Section de Fonctionnement

	Budget Prévisionnel 2021	<i>Compte Administratif 2021 provisoire</i>	PREVISIONS BP 2022*
TOTAL DEPENSES TTC	8 183 497,96	7 243 737,56	8 739 587,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 370 380,00	2 264 342,07	2 695 950,00
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 892 950,00	1 846 218,75	1 997 900,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 994 900,00	1 746 591,64	2 135 650,00
66 CHARGES FINANCIERES	336 700,00	326 777,06	284 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	295 000,00	215 227,38	190 424,66
68 DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00	0,00	150 000,00
014 ATTENUATION DE PRODUITS	219 850,00	219 324,00	220 000,00
022 DEPENSES IMPREVUES	34 070,00	0,00	35 000,00
023 VIREMENT A LA SECT. D'INVESTISSEMENT	486 647,96	0,00	408 662,34
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	553 000,00	625 256,66	622 000,00
TOTAL RECETTES TTC	8 183 497,96	8 432 433,23	8 739 587,00
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE	118 260,00	85 747,07	408 320,00
72 TRAVAUX EN REGIE	0,00	0,00	0,00
73 IMPOTS ET TAXES	6 360 907,96	6 622 782,13	6 988 130,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	865 730,00	790 380,93	561 537,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	162 100,00	280 227,04	282 000,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	5 000,00	22 974,44	10 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
76 PRODUITS FINANCIERS	242 500,00	242 770,15	242 600,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	85 000,00	87 551,47	3 000,00
78 REPRISES SUR AMORTISS. & PROVISIONS	344 000,000	300 000,00	244 000,00

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

1 188 695,67

* PREVISION BUDGET 2022 AVEC AFFECTATION DU RESULTAT INCLUSE

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à Caractère Général : +19,03% (entre CA 2021 et prévisionnel 2022) pour tenir compte de l'augmentation du coût de l'électricité, des carburants et matériaux.

Chapitre 012 : Charges de personnel : +8,2% (entre CA 2021 et prévisionnel 2022). Pas de création de postes mais remplacement d'agents ayant quitté la collectivité (policier municipal, adjoint d'animation,...) sur des postes déjà existants et recrutements de saisonniers supplémentaires pour la gestion des évènements mondiaux prévus en 2022. Prise en compte de l'augmentation des rémunérations par le Glissement Vieillesse technicité (GVT) et de la possible augmentation du point d'indice dans la fonction publique après les élections présidentielles.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : + 22,3 % pour tenir de la dernière tranche de subvention à verser à l'office de tourisme dans le cadre des championnats du monde de VTT, prévisions de dépenses sur les créances irrécouvrables et du versement du fonds de concours à la CCHC au titre des droits de voirie 2021 et 2022.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : baisse continue des intérêts payés en fonctionnement compte tenu du « vieillissement » de la dette. En investissement, le capital des emprunts à rembourser est en augmentation.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : baisse des dépenses (réduction loyer Alta lumina suite à la pandémie en 2021 uniquement).

Chapitre 68 : Dotations provisions semi-budgétaires : 120 000 € au titre d'un contentieux en cours et 30 000 € au titre de créances douteuses.

RECETTES

Chapitre 70 : Produits des Services : augmentation des recettes liées à la reprise de l'activité touristique et la réouverture du domaine skiable (recettes des secours sur pistes, navettes nocturnes,...) + 350 000 €

Chapitre 73 : Impôts et taxes : + 5,5 % avec la prise en compte d'une augmentation de la taxe de séjour (+ 140 000 €) et de la taxe communale sur les remontées mécaniques (+ 420 000 €).

Chapitre 74 : Dotations, Subventions : - 28,95 % en raison de la diminution de la DGF estimé à 67 000 € et de la non-reconduction de subventions exceptionnelles perçues pour compenser l'impact de la pandémie (- 154 000 €).

Chapitre 75 : Produits de gestion courante : RAS

Chapitre 013 : Atténuation des charges : RAS. Remboursement par l'assurance de risques statutaires des arrêts maladie des agents.

Section d'Investissement

Quels investissements pour 2022 ?

Le programme d'investissement pour cette année comprend les axes suivants :

- La poursuite des études concernant les projets majeurs pour permettre à la commune de disposer de tous les éléments qui lui permettront de phaser ces opérations (388 k€) : restructuration du presbytère, réfection de la toiture de l'église, aménagement du ruisseau de l'Arpettaz, mise en place d'un système de vidéoprotection,...
- Une politique volontariste d'acquisition foncière de parcelles stratégiques pour les projets futurs de la collectivité (450 k€), selon les tarifs d'acquisition délibérés en conseil municipal,
- L'entretien et la restructuration des bâtiments communaux (1,6 M€) : travaux électricité salle de la colombière, travaux mairie, toiture ancienne station d'épuration, fin des travaux du funérarium, fin des travaux extension péri-scolaire, réaménagement de l'office de tourisme-tranche 1,...
- Le versement de fonds de concours à la CCHC pour les travaux de voirie dont elle a la compétence (159 k€) pour la réalisation des travaux suivants : Maîtrise d'œuvre tourne à gauche et trottoirs entrée Est, travaux affaissement route des Métrallins, réfection enrobé route des Chavannes, réfection pont des hôtelières,...
- les travaux de parking et de sécurisation de l'entrée Est des Gets et d'eau pluviales routes des Chavannes (852 k€)
- Le renouvellement du matériel et des équipements des services et des écoles (175 k€)
- le renouvellement des moyens de mobilité douce à destination du public (100 k€),
- la fin du portage EPF de la maison Servettaz : 330 k€
- Travaux forestiers (25 k€)

Quels financements des dépenses d'équipement ?

Les restes à réaliser (912 k€) seront financés par l'excédent d'investissement reporté.

L'autofinancement, le FCTVA et les subventions d'investissement, la dotation aux amortissements et la taxe d'aménagement permettront de financer environ 64 % des dépenses d'investissement.

Il est également prévu la vente d'un terrain communal pour 900 k€.

L'emprunt d'équilibre pour l'année 2022 permettant de financer ses investissements devrait se situer à environ 830 k€ en inscription budgétaire.

B/ BUDGET ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES ET ACTIVITES TOURISTIQUES

Section d'exploitation

Libellé	Budget Prévisionnel 2021	Compte Administratif 2021 provisoire	PREVISIONS BP 2022*
TOTAL DEPENSES HT	4 542 863,97	3 192 136,00	5 644 700,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	800 500,00	757 800,05	860 000,00
012 CHARGES DU PERSONNEL	0,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 100 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	591 500,00	586 006,69	530 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	514,54	1 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 199 863,97	0,00	2 403 700,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	850 000,00	847 814,72	850 000,00
TOTAL RECETTES HT	4 542 863,97	4 767 752,26	5 644 700,00
70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICES	117 163,97	104 174,37	140 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	251 000,00	350 000,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 170 000,00	4 308 562,49	5 500 000,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	383,40	0,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 700,00	4 632,00	4 700,00

EXCEDENT D'EXPLOITATION

1 575 612,26

* PREVISION BUDGET 2022 AVEC AFFECTATION DU RESULTAT INCLUSE

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à Caractère Général : + 8,1% (entre CA 2021 et prévisionnel 2022) pour tenir compte de l'augmentation du coût des transports par navettes (saison touristique complète sans fermeture de domaine skiable).

Chapitre 012 : Charges de personnel : pas de dépenses sur ce budget annexe.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : quote-part de subvention à l'office de tourisme stable à 1 M €

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : baisse continue des intérêts payés en fonctionnement compte tenu du « vieillissement » de la dette. En investissement, le capital des emprunts à rembourser est en augmentation.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : prévision pour annulation de titres sur exercices antérieures.

Recettes :

Chapitre 70 : Produits des Services : remboursement par la SAGETS des indemnités de pistes payées par la commune. Augmentation des recettes car de nouvelles pistes vont être indemnisées.

Chapitre 74 : Dotations, Subventions : pas de recettes car non-reconduction de subventions exceptionnelles perçues pour compenser l'impact de la pandémie (- 350 000 €).

Chapitre 75 : + 21,74 % avec une perception de la redevance d'affermage des remontées mécaniques en hausse suite à la réouverture du domaine skiable.

Section d'investissement

Quels investissements pour 2022 ?

Le programme d'investissement pour cette année comprend les axes suivants :

- La poursuite des études concernant les projets majeurs pour permettre à la commune de disposer de tous les éléments qui lui permettront de phaser ces opérations (548 k€) : Etude effets changement climatique sur conditions d'enneigement des stations de ski, aménagement zone débutant du vieux chêne, retenue collinaire des Chavannes, Liaison mécanique du vieux chêne, renouvellement TC du Chéry et TSD Rosta,....,
- La poursuite des travaux de remplacement du groupe froid de la patinoire (801 k€),
- L'aménagement sportif du lac des écoles (134 k€),
- la réalisation d'une piste de luge 4 saisons + bâtiment (3,85 M€)
- divers aménagements de neige de culture (109 k€) : front de neige/vieux chêne, piste cyclamen
- divers aménagements de pistes (155 k€) : piste cyclamen, longues poses, bleuet, gentiane, violette, perrières,...
- travaux divers (170 k€) : téléski tête des crêts et transformateur électrique bâtiment du lac.

Quels financements des dépenses d'équipement ?

Les restes à réaliser (490 k€) seront financés par l'excédent d'investissement reporté.

L'autofinancement, les subventions d'investissement, la dotation aux amortissements permettront de financer environ 66 % des dépenses d'investissement.

L'emprunt d'équilibre pour l'année 2022 permettant de financer notamment la réalisation de la luge 4 saisons devrait se situer à environ 1 794 000 € en inscription budgétaire.

Section d'exploitation

Libellé	Budget Prévisionnel 2021	Compte Administratif 2021 provisoire	PREVISIONS BP 2022 *
TOTAL DEPENSES	3 375 763,46	1 693 930,49	2 869 450,23
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	319 200,00	275 026,68	450 500,00
012 CHARGES DU PERSONNEL	208 800,00	182 480,77	266 500,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	14 000,00	3 398,88	654 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	160 000,00	154 807,78	144 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	917 000,00	873 482,23	10 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 541 763,46	0,00	1 138 450,23
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	215 000,00	204 734,15	206 000,00
TOTAL RECETTES	3 375 763,46	1 922 316,80	2 869 450,23
70 VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS SERVICES	2 021 800,00	1 861 841,71	1 859 000,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIP.	0,00	0,00	0,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00	2,17	50,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 251,89	1 202,01	1 244,00
013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	60 000,00	59 270,91	60 000,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 292 711,57	0,00	949 156,23

EXCEDENT D'EXPLOITATION

228 386,31

*** PREVISION BUDGET 2022 AVEC AFFECTATION DU RESULTAT INCLUSE**

DEPENSES

Chapitre 011 : Charges à Caractère Général : + 61% (entre CA 2021 et prévisionnel 2022) pour tenir compte de l'augmentation du coût de l'électricité, des carburants et matériaux ; mais aussi des contrats de prestations de services qu'il sera nécessaire de conclure pour compenser le manque de personnel du service.

Chapitre 012 : Charges de personnel : + 68,5% (entre CA 2021 et prévisionnel 2022) pour tenir compte de la nécessité de renforcer le service en effectif (3 ETP manquant).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante : + 650 000,00 € (entre CA 2021 et prévisionnel 2022) à la suite d'un changement d'imputation comptable pour la redevance versée au SIVU de la vallée d'Aulps entre les chapitres 65 et 67.

Chapitre 66 : Intérêts de la dette : baisse continue des intérêts payés en fonctionnement compte tenu du « vieillissement » de la dette. En investissement, le capital des emprunts à rembourser est en augmentation.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles : - 873 000 € (entre CA 2021 et prévisionnel 2022) à la suite d'un changement d'imputation comptable pour la redevance versée au SIVU de la vallée d'Aulps entre les chapitres 65 et 67. En 2021 : 5 échéances trimestrielles ont été réglées au SIVU de la vallée d'Aulps (4 au titre de 2021 et 1 au titre de 2020).

Recettes :

Chapitre 70 : Produits des Services : - 2 000,00 €. Le volume de vente d'eau est estimé au même niveau qu'en 2021 compte tenu de la diminution continue du volume de consommation d'eau par foyer.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels : prévisions pour vente de matériel.

Section d'investissement

Quels investissements pour 2022 ?

Le programme d'investissement pour cette année comprend les axes suivants :

- La poursuite des travaux de remplacement de canalisations (804 k€) : réseau eau potable routes des chavannes tranche 2, Travaux remplacement sécurisation réseau eau potable Marderet / Pré, Travaux Eau potable Chot, chapelle des Mouilles, travaux divers, Travaux suite recherche eaux parasites et amélioration étanchéité des réseaux,...
- Travaux sur les collecteurs d'assainissement et réseau assainissement (430 k€)
- études pour la construction d'une usine de microfiltration aux Mouilles (50 k€),
- Divers matériels, compteurs (42 k€).

Quels financements des dépenses d'équipement ?

Les restes à réaliser (78 k€) seront financés par l'excédent d'investissement reporté.

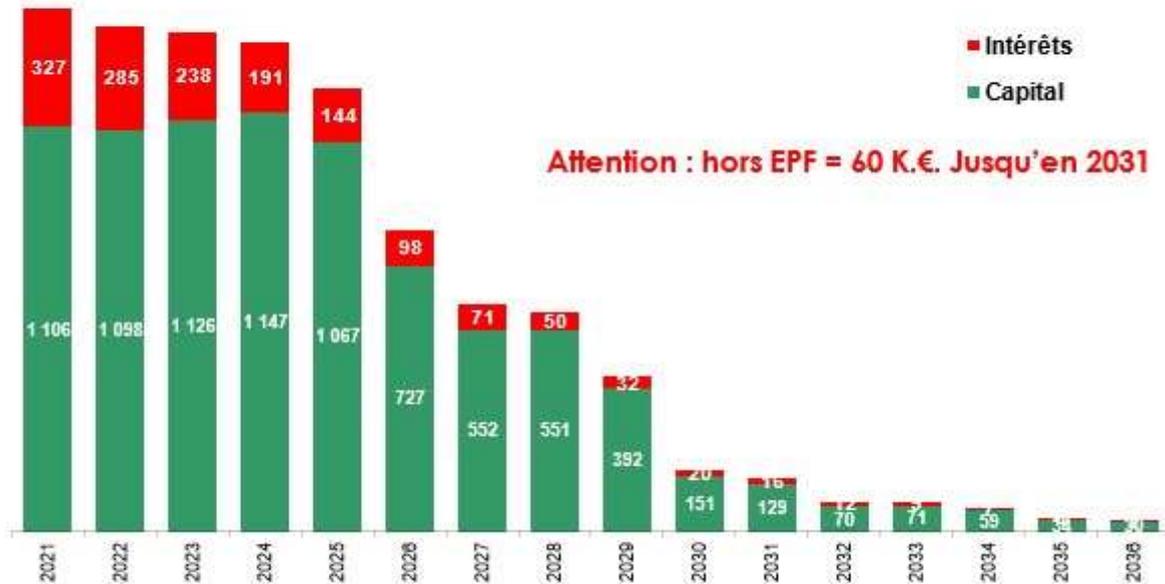
L'autofinancement et la dotation aux amortissements permettront de financer 100 % des dépenses d'investissement.

Il n'y a pas d'emprunt d'équilibre prévu pour l'année 2022.

D/ ANNUITE DE LA DETTE PAR BUDGET

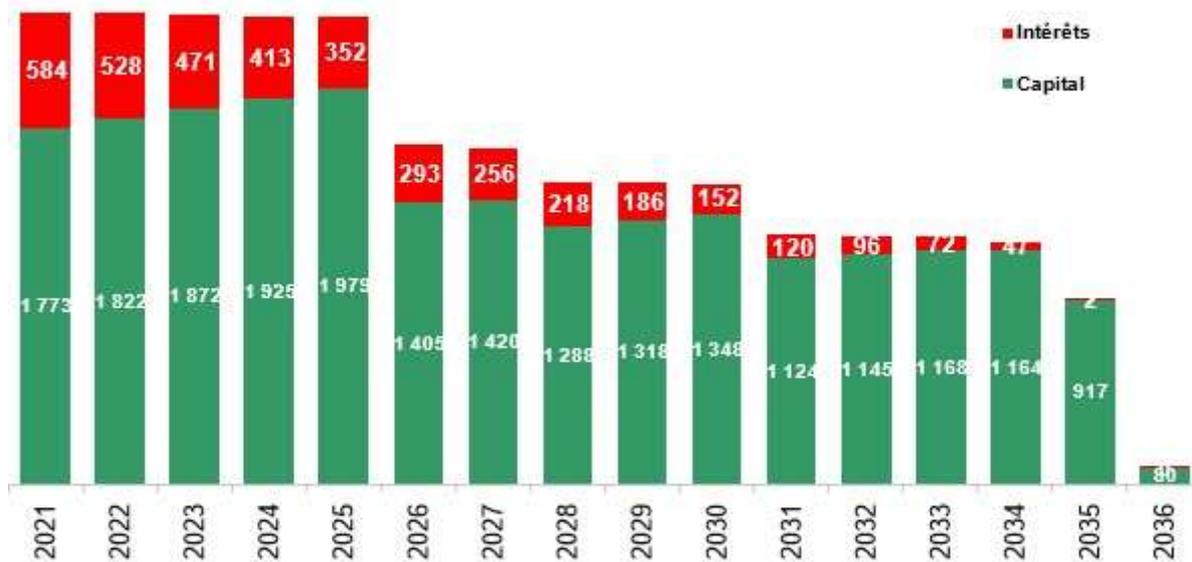
BUDGET COMMUNAL – ANNUITE DE LA DETTE – K.€

Annuité de la dette acquise au 1^{er} janvier 2022



LES GETS – BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES
– EVALUATION FINANCIERE 2014-2021 -
- REUNION DE TRAVAIL - 17/03/2021 – Document provisoire

REMONTES MECANIKES ET ACTIVITES TOURISTIQUES – ANNUITE DE LA DETTE ACQUISE – K.€.



LES GETS – BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES
– EVALUATION FINANCIERE 2014-2021 -
- REUNION DE TRAVAIL - 17/03/2021 – Document provisoire

**EAU ET ASSAINISSEMENT
- ANNUITE DE LA DETTE ACQUISE - K.€.**



LES GETS - BUDGET PRINCIPAL & BUDGETS ANNEXES
- EVALUATION FINANCIERE 2014-2021 -
- REUNION DE TRAVAIL - 17/03/2021 - Document provisoire